

Image not found or type unknown



Nuisances au près des chiens

Par **Bataillon**, le **09/03/2014** à **05:42**

Bonjour,

J'ai appelé des quantité de fois la gendarmerie pour les aboiements des chiens, jour et nuit, chez les gens du voyage, il m'ont répondu que cela n'était plus de leurs ressort et de m'adresser à la mairie ou au procureur de la république, j'aimerais savoir s'ils on le droit de refuser à dresser des procès verbaux pour nuisances.

Cordialement.